

CONVENTION

RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

ENTRE la collectivité locale : SMICTOM NORD AVEYRON

ET le bénéficiaire :

Mr, Mme, Melle,Prénom.....

Demeurant àCommune de

Téléphone

Nombre de personnes composant la famille.....

La Collectivité ci-dessus désignée met à la disposition du bénéficiaire UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL DE JARDIN (Cocher le modèle choisi)

- en bois d'une capacité de 300 litres, avec un seau à déchets organiques de 10 litres à 15€.
- en plastique d'une capacité de 400 litres, avec un seau à déchets organiques de 10 litres à 16€.
- en plastique d'une capacité de 600 litres (400 litres + réhausse), avec un seau à déchets organiques de 10 litres à 30€.

Le bénéficiaire s'engage à :

- Utiliser ce composteur dans son jardin, selon les recommandations préconisées par la Collectivité et contenues dans la notice remise le jour de la livraison,
- Répondre à des questions concernant les performances du composteur : quantité de compost récupérée, difficultés rencontrées pour son utilisation etc ...

Cette évaluation aura lieu par courrier dès 2019.

La mise à disposition de ce composteur est consentie moyennant une redevance forfaitaire de 15 Euros ou 16 Euros ou 30 Euros suivant le modèle choisi qui sera perçue lors de la réservation du composteur.

Le non-respect des dispositions mentionnées ci-dessus pourrait entraîner la reprise du composteur.

La Collectivité s'engage de son côté à être à l'écoute de l'utilisateur et à répondre à toutes ses questions concernant le fonctionnement du composteur.

Fait àle

Pour la Collectivité
La Présidente
Elodie GARDES



Le Bénéficiaire